

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 48 (2021)
Heft: 5

Rubrik: Nouvelles du Palais fédéral

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

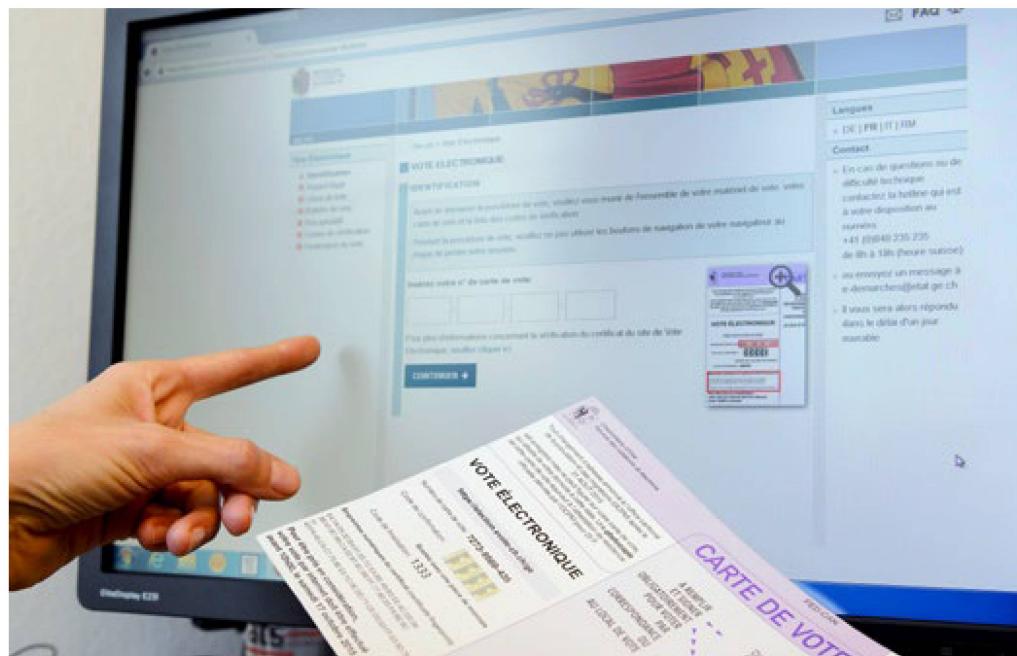
Vote électronique: les travaux de restructuration avancent

Depuis la mi-2019, il n'est plus possible de voter par voie électronique en Suisse. Les électeurs de la «Cinquième Suisse» sont particulièrement impactés par la suspension de l'e-voting. Mais les travaux de restructuration de la phase d'essai du vote électronique avancent. Les maîtres-mots sont «sécurité» et «transparence».

Les exigences posées au vote électronique dans le droit fédéral sont actuellement remaniées et le Conseil fédéral a conduit une procédure de consultation à ce sujet. La reprise des essais sera soumise à de nouvelles conditions et des mesures propices à la sécurité seront mises en œuvre.

Des experts scientifiques ont été associés à cette restructuration dans le cadre d'un vaste dialogue. À l'avenir, les systèmes devront pouvoir être soumis à un contrôle public continu, et les informations nécessaires à cet effet seront publiées (code source, documentation, rapports d'audit, information concernant d'éventuelles failles). Des programmes de bug bounty sont en cours : les avis judiciaux seront ainsi récompensés financièrement. Sur mandat de la Confédération, des experts indépendants examinent si les exigences de sécurité sont respectées. Le but est d'établir un processus d'amélioration continu. La collaboration avec les milieux scientifiques continuera d'être renforcée pour soutenir ce processus.

À l'avenir, seuls les systèmes d'e-voting entièrement vérifiables



pourront être utilisés. Pourront participer aux essais d'e-voting au maximum 30 % des votants pour chaque canton et 10 % pour toute la Suisse. Le vote électronique pourra être proposé avec accès privilégié, c'est-à-dire sans être comptabilisé dans le calcul des pourcentages maximaux, non seulement aux Suisses et Suisse de l'étranger, mais aussi aux électeurs en situation de handicap.

La Confédération, les cantons et le fournisseur du système, la Poste Suisse, mettent déjà en œuvre les nou-

velles exigences en vue d'une reprise aussi rapide que possible des essais. La révision des bases légales ne changera rien à la répartition des compétences juridiques. Les cantons continueront de décider s'ils veulent proposer le vote électronique à leurs électeurs et avec quel système, alors que la Confédération fixera le cadre juridique et délivrera les autorisations.

(CF)

Une image du passé:
la carte et le code pour accéder au système genevois d'e-voting, débranche en 2019. La Confédération travaille actuellement à la restructuration du vote électronique.

Photo Keystone

HELPLINE DFAE

© en Suisse +41 800 24 7 365
© à l'étranger +41 58 465 33 33
E-Mail: helpline@eda.admin.ch
Skype: [helpline-eda](https://www.skype.com/intl/en-us/)

Conseils aux voyageurs

www.eda.admin.ch/voyages
© en Suisse +41 800 24 7 365
© à l'étranger +41 58 465 33 33
www.twitter.com/travel_edadfae

Travel Admin

Online-Registrierung von Auslandreisen
Enregistrement en ligne de voyages à l'étranger
Registrazione quando si viaggia all'estero
Online Registration when travelling abroad

De nouveaux modes de distribution pour le matériel de vote?

Les Suisseuses et Suisses de l'étranger ne peuvent voter que lorsque leur matériel de vote leur parvient à temps. Mais la distribution, d'autant plus pendant la pandémie, représente un défi logistique de taille. La Confédération et trois cantons examinent par conséquent de nouveaux modes de distribution.

Pour examiner la possibilité d'une distribution moins tardive du matériel de vote, l'envoi de celui-ci par courrier diplomatique a fait l'objet d'un essai dans le cadre d'un projet pilote à l'occasion de la votation populaire du 13 juin 2021. Un sondage a accompagné cet essai. La Chancellerie fédérale et la Direction consulaire du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ainsi que trois cantons – Argovie, Tessin et Genève – y ont participé. Le projet pilote se fonde sur un postulat du conseiller national Andri Silberschmidt (PLR, ZH).

Près de 1600 Suisseuses et Suisses de l'étranger vivant en Australie, au Brésil et en Thaïlande et politiquement domiciliés dans les cantons d'Argovie, du Tessin et de Genève ont été invités à participer au sondage. Le matériel de vote a été envoyé à la première moitié des votants interrogés à l'étranger par la Poste Suisse, comme d'ordinaire. L'autre moitié l'a reçu, à titre d'essai, via la représentation suisse du pays concerné. Une fois remplis, les bulletins de vote ont été réexpédiés comme d'habitude par les électeurs directement à leur commune de vote, sans passer par les représentations suisses.

La participation au sondage s'est élevée à près de 20 %. Les données du sondage ainsi que les retours d'information des autorités concernées doivent à présent être rassemblés et analysés. La comparaison des deux modes d'envoi est censée renseigner sur l'efficacité et le coût de l'expédition par courrier diplomatique. Après l'évaluation des données, il sera décidé si d'autres essais doivent être réalisés dans le cadre du projet pilote.

Le postulat d'Andri Silberschmidt charge le Conseil fédéral d'examiner le recours au courrier diplomatique dans le cadre d'un projet pilote, mais aussi de voir si d'autres ajustements sont nécessaires dans l'envoi du matériel de vote relatif aux scrutins fédéraux aux Suisseuses et Suisses de l'étranger. Le Conseil fédéral va présenter jusqu'au printemps 2023 au plus tard, une analyse approfondie du projet pilote ainsi qu'une réflexion sur d'autres possibilités d'amélioration sous la forme d'un rapport en réponse au postulat. (CF)

Coup d'œil en coulisses

À la recherche de nouveaux modes de distribution pour le matériel de vote (voir texte principal), on a également eu recours au courrier diplomatique en juin. Mais qu'est-ce qu'un courrier diplomatique?

Le courrier diplomatique est la plaque tournante de la circulation des documents et des marchandises entre la centrale du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) à Berne et les représentations de la Suisse à l'étranger. L'usage du courrier diplomatique se fonde sur la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires de 1961, qui est entrée en vigueur en 1964.

La valise diplomatique achemine la correspondance officielle entre la représentation diplomatique du réseau étranger et le ministère des affaires étrangères du pays accréditant ainsi qu'entre les autres missions et consulats du pays accréditant. Elle jouit d'un statut d'inviolabilité et ne doit être ni ouverte ni retenue par les organes de contrôle pendant son transport.

C'est la centrale du DFAE à Berne qui se charge de préparer la valise diplomatique contenant la correspondance diplomatique et de la déclarer. Conformément aux dispositions de la Convention de Vienne, la valise diplomatique ne peut contenir que des documents diplomatiques ou des objets à usage officiel. La valise diplomatique est emballée dans un sac ou un autre contenant scellé par un plomb et portant une marque extérieure visible de son caractère. Elle est ensuite expédiée à l'étranger par courrier postal ordinaire ou par des services de courrier comme DHL.

Le courrier diplomatique à Berne traite chaque année plus de 18 000 envois diplomatiques entrants et sortants. Tous ces envois représentent un poids d'environ 160 tonnes. (KD)



❶ La halle du courrier du DFAE, où la correspondance diplomatique est soigneusement empaquetée.

❷ Le suivi administratif est considérable: tous les envois sortants sont consignés.

❸ La valise diplomatique ici emballée dans un sac vert est scellée au moyen d'un plomb et porte la marque distinctive des courriers diplomatiques. Photos DR



Votations fédérales

Le Conseil fédéral décide des objets au moins quatre mois à l'avance.

Toutes les informations sur les thèmes soumis à votation (brochure explicative, comités, recommandations du Parlement et du Conseil fédéral, etc.) sont disponibles sur www.admin.ch/votations ou sur l'application «Vote-Info» de la Chancellerie fédérale.

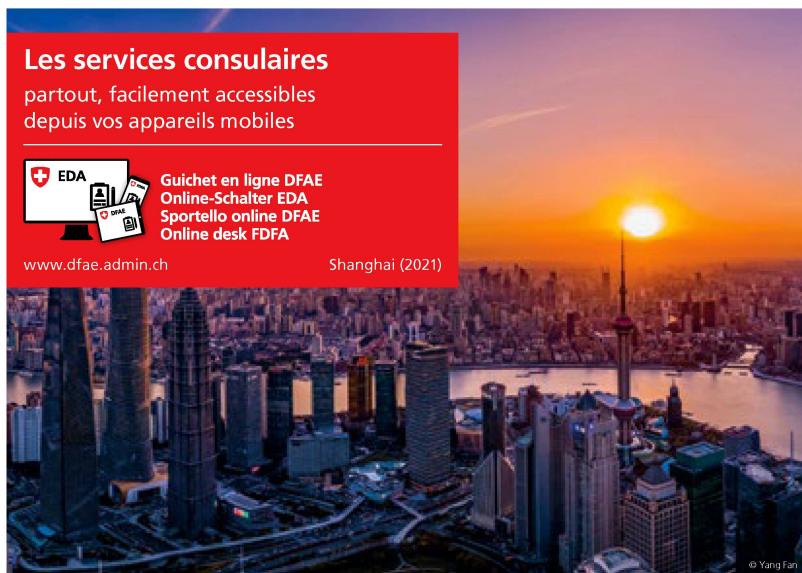
Le Conseil fédéral a décidé de soumettre les objets fédéraux suivants au vote du peuple le 28 novembre 2021:

- Initiative populaire du 7 novembre 2017 «Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)» (FF 2021 I 488);
- Initiative populaire du 26 août 2019 «Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice)» (FF 2021 I 490);
- Modification du 19 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) (Cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations) (RO 2021 I 53).

Initiatives populaires

Aucune nouvelle initiative populaire n'a été lancée.

La liste des initiatives populaires en suspens est disponible sur www.bk.admin.ch > Droits politiques > Initiatives populaires > Initiatives en suspens



Responsable des pages d'informations officielles du DFAE:
Direction Consulaire
Innovation et Partenariats
Effingerstrasse 27, 3003 Berne, Suisse
www.dfae.admin.ch, mail: kdip@eda.admin.ch